



Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

N° 7 MAI 2014

Le mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dès le 23 mars, vous m'avez élu, pour la quatrième fois, Maire de la commune de Saint Jean D'Hérans.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité, que je reçois le mandat que vous venez de me confier.

Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont renouvelé leur confiance.

Je veux voir, dans ce choix, la reconnaissance de mon travail de proximité, ma fidélité à ce village, ma présence dans la vie locale, tout au long de l'année, ma volonté de défendre vos intérêts.



Je voudrais aussi, remercier mes colistiers, pour leur implication dans la campagne électorale, et d'ores et déjà, dans l'action, pour la confiance qu'ils m'ont accordée sans réserve. Ces nouveaux élus ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortant. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Ensemble, avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité.

J'adresse un grand merci aux 'ANCIENS élus', ceux qui se sont retirés de la vie publique, pour

Budget

Page 2

Le Conseil Municipal

Page 4

Info Municipales

Page 6

Vie du Village

Page 7

Info Pratiques

Page 8

avoir exercé à mes côtés, durant une vingtaine d'années, au service de la commune.

Avant de conclure, tous mes encouragements à l'équipe qui participe à l'élaboration de ce bulletin municipal !

Bonne lecture à tous !

Le Maire, Jean-Pierre Viallat

Budget : Résultats 2013

Budget communal exercice 2013			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	597 382	Recettes	91 578
Dépenses	470 446	Dépenses	153 495
Report 2012	126 529	Report 2012	-46 853
Résultat	253 464	Résultat	-108 770

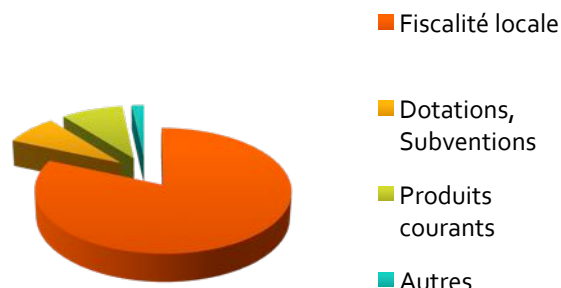
L'équilibre du budget : un exercice positif !

Les Budgets communaux sont divisés en Fonctionnement et Investissement. Le budget prévisionnel est toujours équilibré mais le budget final peut ne pas l'être, ce qui donne lieu à des reports sur l'année suivante (ici reports 2012). Remarquez que la somme des résultats des sections Investissement et Fonctionnement est positive.

Les **Recettes de Fonctionnement** varient peu d'une année sur l'autre. Comme le montre le graphique ci-contre, elles proviennent majoritairement de la fiscalité locale dont les principaux postes sont :
 -les **taxes** (habitation, foncière bâti et non bâti) pour environ **150 000€** en 2013 ;
 -l'attribution de compensation (environ **300 000€** en 2013) versée par la Communauté de Commune qui est l'héritière de l'ancienne **taxe professionnelle**.
 La taxe professionnelle a toujours été une ressource importante à Saint Jean d'Hérans depuis l'implantation de la centrale EDF sur le territoire de la Commune.

Faute de place, les analyses des Budgets de l'Action Sociale et de l'Eau (ci-dessous) seront données dans les prochains numéros.

Budget 2013 Recettes de Fonctionnement

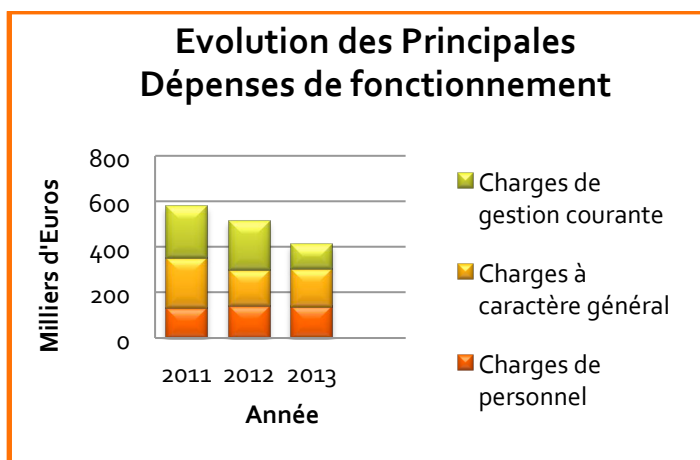


Budget CCAS 2013	
Fonctionnement	
Recettes	3 700
Dépenses	4 480
Report 2012	831
Résultat	51

Budget de l'eau exercice 2013			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	107 273	Recettes	269 070
Dépenses	117 648	Dépenses	366 876
Report 2012	136 039	Report 2012	4 229
Résultat	125 665	Résultat	- 93 576

Un Budget Communal qui évolue

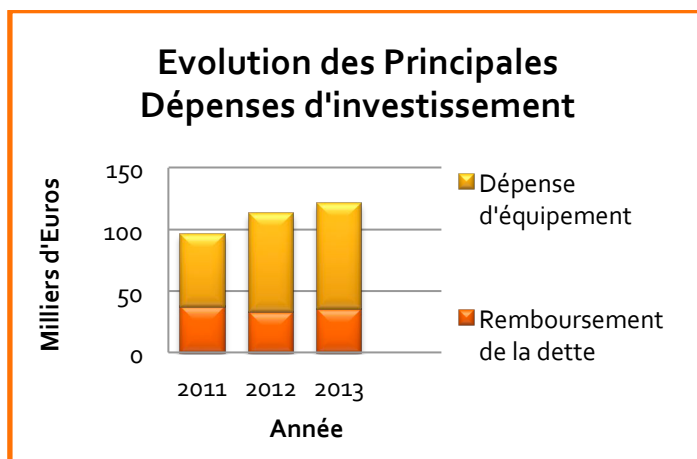
Le graphique ci-dessous donne les trois principales dépenses de fonctionnement sur la période 2011-2013.



On observe

- une stabilité des **dépenses de personnel** à environ **156 000 €** (salaires et charges sociales)
- un maintien des **charges à caractère général** à environ **200 000 €** (petit matériel, entretien voirie & bâtiment, fluides, assurances)
- une diminution des **charges de gestion courante** (budget de l'eau, participations aux Syndicats Intercommunaux).

Le graphique suivant donne les principales dépenses d'investissement sur la période 2011-2013.



L'augmentation des **dépenses d'équipement** est régulière sur les trois années. Cet effort important a porté sur les travaux de **Voirie** (environ **56 000€** en 2013), l'équipement des services techniques (**camion Piaggio 20 000€** en 2013) mais surtout sur l'assainissement avec la réalisation des **Stations d'Épuration**. Ce dernier investissement a pu être assuré par l'obtention de subventions qui ont permis une stabilité du **remboursement de la dette**.

Budget Primitif 2014

Budget primitif exercice 2014	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget communal	696 164	696 164	412 596	412 596
Budget de l'eau	170 774	170 774	241 659	241 659
Budget CCAS	12 051	12 051		

Le budget primitif a été établi sur la base de **taux 2014 d'imposition** des taxes directes inchangés (*Délibération du 7 Mars 2014*) :

Taxe habitation :	7,11 %
Taxe foncière (bâti) :	11,74 %
Taxe foncière (non bâti) :	44,50 %

A remarquer
 Il s'agit du budget dit primitif c'est à dire prévisionnel. Il n'est pas directement comparable à un budget définitif.
 Les principales décisions de dépenses incluses dans ce budget sont des **travaux de voirie pour environ 93 000€** et un **emprunt de 70 200€** pour financer le renouvellement du tracteur et de ses accessoires.
 (*Délibération du 7 Mars 2014*)

Le Conseil Municipal

La liste menée par Jean-Pierre Viallat ayant été élue le 23 Mars 2014 au premier tour, le Conseil Municipal s'est réuni dès le 29 Mars 2014 et a procédé à l'élection à l'unanimité de **Jean-Pierre Viallat** en tant que **Maire**.



De gauche à droite : Rachelle Cassagne, Eric Hasholder, Emmanuelle Sylvestre, Jean-Marie Garat, Denis Michel, Jean Pierre Viallat, Gilles Claret, Gisèle Grand, Pierre Attané, Annie Niedbala, Eric Bernard.

Ont ensuite été élus à l'unanimité :

- 1^{er} Adjoint :** Eric Bernard
- 2^{ème} Adjoint :** Eric Hasholder
- 3^{ème} Adjoint :** Emmanuelle Sylvestre.

La deuxième réunion du Conseil, le 9 Avril 2014, a été consacrée à la présentation du budget primitif 2014 voté le 7 Mars 2014 et à la mise en place des Commissions Communales et des délégués aux structures intercommunales. Une troisième réunion est prévue le 22 Mai 2014 à 18h.

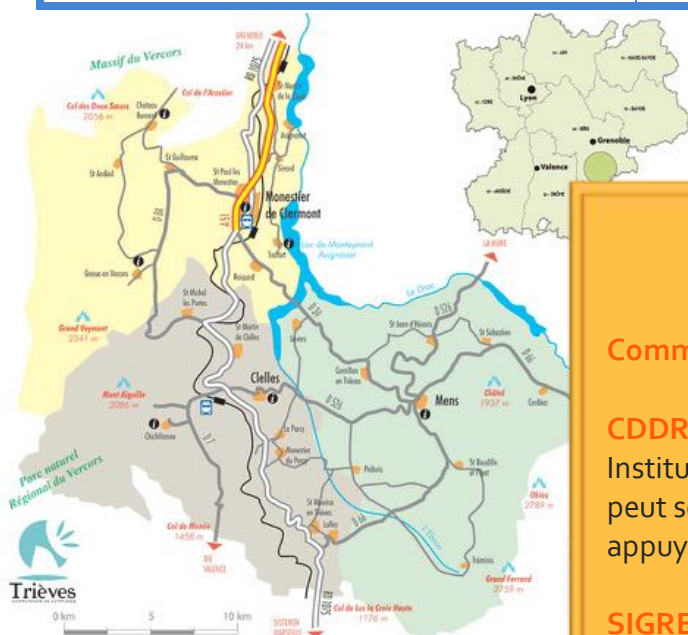
Des Commissions : Pourquoi, Comment?

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Le maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président....

Source : JO Sénat du 29/03/2012 - page 785.

Commissions communales	Membres Titulaires
Appel d'offres	E. BERNARD, P. ATTANÈ, J.-M. GARAT, E. HASHOLDER
Ecole	E. SYLVESTRE, R. CASSAGNE, A. NIEDBALA
CCAS Aide Sociale	G. GRAND, R. CASSAGNE, A. NIEDBALA, E. SYLVESTRE
Liste électorale,	Y. MARTIN, P. ROYER
Finances	E. BERNARD, G. GRAND, E. SYLVESTRE
Associations/Culture/Loisirs/ Animations et Sport	D. MICHEL, Pierre ATTANÈ, R. CASSAGNE, G. GRAND, A. NIEDBALA,
Gestion salle des fêtes/Maison pour tous et Salle des Jeunes	A. NIEDBALA, D. MICHEL
Agriculture/ Forêt	E. HASHOLDER, P. ATTANÈ, G. CLARET
Travaux/Voirie/Eau Assainissement	E. HASHOLDER, P. ATTANÈ, E. BERNARD, G. CLARET
Information/Communication	P. ATTANÈ, G. CLARET, R. CASSAGNE, D. MICHEL
Urbanisme/ Environnement	E. BERNARD, G. CLARET, J.-M. GARAT
Correspondant Défense	E. BERNARD
Correspondant Sécurité Routière	J.-M. GARAT, G. CLARET
Personnel	J.-M. GARAT, G. GRAND

Structures intercommunales	Délégués titulaires
Communauté de Communes du Trièves	Eric BERNARD.
CDDRA	Eric BERNARD
SIGREDA	Eric BERNARD
AURG	Eric BERNARD
SEDI	Jean-Marie GARAT
Syndicat Int. De Télévision du Serpaton	Emmanuelle SYLVESTRE
Syndicat Int. Des Eaux	Eric HASHOLDER, Gilles CLARET, Pierre ATTANÈ
Conseil Général (Conférences territoriales)	Jean-Pierre VIALLAT, Eric BERNARD



Structures Intercommunales ??? : l'indispensable en 1 min !!

Communauté de Commune du Trièves : carte ci-contre

CDDRA : Contrat développement durable Rhône-Alpes. Institué par le Conseil Régional le CDDRA Sud Isère peut soutenir des projets publics ou privés qui viennent appuyer une stratégie de développement local.

SIGREDA : Syndicat intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents. Traitant de l'Eau et de l'Assainissement il apporte une aide à la constitution d'appels d'offres (clauses techniques, administratives) aux 80 communes adhérentes.

AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

SEDI : Syndicat des énergies du Département de l'Isère. Autorité Organisatrice du service public de la Distribution d'Electricité. Le 21 mars dernier, le SE38 est devenu le SEDI suite à l'adoption de nouveaux statuts élaborés conjointement avec la Préfecture, le Conseil Général et les représentants des syndicats intercommunaux d'électricité, des communes autonomes et des communes organisées en régies.

Syndicat Intercommunal des Eaux : deux syndicats pour gérer l'alimentation en eau potable : S.I. de St Jean d'Hérans-St Sébastien et S.I. de l'Homme du Lac (St Jean d'Hérans-Cornillon).

S.I. de l'Homme du Lac : Le 22 Avril 2014 lors de la première réunion avec les nouveaux délégués, Mr. **Gérard Baup**, Maire de Cornillon et M. **Eric Hasholder** 2ème Adjoint de St Jean d'Hérans, ont été réélus respectivement Président et Vice-Président du Syndicat Intercommunal de l'Eau de l'Homme du Lac.

S.I. de St Jean d'Hérans- St Sébastien : Le 29 Avril 2014 lors de la première réunion avec les nouveaux délégués, Mr. **Jean-Pierre Agresti**, Maire de Saint Sébastien et M. **Eric Hasholder** 2ème Adjoint de St Jean d'Hérans, ont été réélus respectivement Président et Vice-Président du Syndicat Intercommunal de l'Eau St Jean d'Hérans/ St Sébastien.

Infos Municipales

Le remplacement d'Isabelle Bernard a été assuré dans l'urgence par Murielle Blanchard et Bernadette Jacquet pour les fonctions d'animation (bus scolaire, cantine, accueil périscolaire) et par Claude Jacquet pour l'entretien des bâtiments municipaux.

Isabelle Bernard, Adjointe Technique à St Jean d'Hérans est en arrêt maladie depuis Janvier. Toute l'équipe municipale lui adresse ses souhaits de meilleur et prompt rétablissement.

Dans le cadre de l'aménagement temporaire du temps de travail de l'Adjointe Animation :

La Commune Recrute

CDD du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

La Commune recherche un agent technique pour assurer les besoins en ménage et tâches diverses de la collectivité - Les lettres de candidatures et CV devront parvenir en mairie avant **le 10 juin 2014**. Les candidats devront être disponibles pour un **entretien le 11 juin 2014 après-midi**.

Rémunération : smic horaire en vigueur - Temps effectif de travail 15 h / semaine - lissées.

Le printemps est là :

Murielle Blanchard est en pleine action sur le mur de soutènement à l'entrée de Villard de Touage. Murielle est Agent technique de la Commune depuis trois ans. Titulaire d'un BEP/BTA Horticole, elle est chargée de l'entretien des espaces verts. Elle participe également à l'entretien des Stations d'Épuration et à l'accompagnement des enfants scolarisés en Maternelle à Mens.



« La charge de travail ne m'a pas permis cette année de fleurir la Commune autant que je le souhaite » dit-elle, « Je suis cependant heureuse de pouvoir ainsi utiliser ma formation initiale. J'apprécie aussi de bénéficier d'autres formations : la première, plus technique, sur le fonctionnement des Stations d'Épuration ; la seconde dans le cadre de mon année de titularisation, plus générale, sur l'organisation d'une Commune. »

Ouverture au Public du Secrétariat de Mairie

Lundi et Jeudi : 9h-11h30 et 14h-16h

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-11h30

Durant ces horaires :

Tous les matins, sauf le **Mardi**, Karen Bonnefond traite les **questions générales** (Carte d'Identité, Etat Civil, Cadastre, Permis de construire, Elections, Recensement)

Tous les jours, sauf le **Lundi**, Josiane Bontemps traite les **questions comptables**.

L'Agent Communal passera relever les compteurs d'eau la deuxième quinzaine de Juin.

Etat Civil depuis Août 2013

Naissances :

BONDARNAUD Augustin, Claude, Pierre, le 02/12/2013
CASIEZ Gaïane, le 21/10/2013

FABRE Ilyann, Louis, Jean-Michel, le 16/09/2013

Mariages :

CASSAGNE Christian, René et BOUZAC Fabienne, Marie, le 17/08/2013
FONTERS Rémi et TAIB Monique, Andrée, le 23/11/2013

Décés :

ESCALLON Didier, Paul, Michel, le 08/10/2013
MARTIN Jacques, André, Jean, le 06/12/2013

Vie du Village

Portrait :

Jean Marc Lara : « Un homme de lettres »

Depuis dix ans et par tous les temps, il arpente les routes de Saint Jean pour accomplir une belle mission : distribuer le courrier à tous les habitants de notre village.

Après le concours d'admission, quarante années au



service de la Poste ont suivi. Tout d'abord dans différents centres de tri (île de France, région grenobloise). Puis en 2004 un poste de facteur lui est proposé. Depuis : « Je suis toujours parti le matin avec le sourire » dit-il, « J'aime le contact, échanger quelques mots, créer des liens, c'est très important pour moi, je suis heureux d'avoir vécu tout ça.

Malheureusement avec le manque de temps et le rythme soutenu des nouvelles tournées tout ceci se perd un peu ».

La date officielle de son départ est fixée au 1er Juillet. D'ici là il ne partira plus en tournée sur nos routes, mais finira sa carrière chargé d'autres missions dans les locaux de la poste de Mens dont

il dépend.

En attendant de pouvoir jouer aux boules dans le club bouliste de Monestier de Clermont, d'aller à la pêche sur les lacs environnants, ou de faire du vélo sur les routes du Trièves, nous lui souhaitons une très longue et belle retraite, mais aussi un grand merci pour la bonne humeur qu'il nous a distribuée quotidiennement.

Cinéma

Organisé par Culture et Détente et l'Ecran Vagabond du Trièves (www.evt.c.la).

Vendredi 6 juin

18 h : Clochette et la fée pirate

20 h 30 : Dans la cour (avec Catherine Deneuve...)

Vendredi 13 juin : 2 films

Samedi 14 juin : 1 film

Pour tous renseignements :
04 76 34 99 63

Au mois de juillet, des séances en plein air sont prévues, si la météo le permet ! Repli à la Maison pour Tous en cas de temps incertain ou mauvais, ou d'impossibilité matérielle.

Les dates à retenir :

Vendredi 4, Vendredi 11, et Samedi 12 juillet

Vogue de la Saint Jean

Le Comité des Fêtes de Saint Jean d'Hérans vous invite
à retenir sur votre agenda les
Samedi 28 et Dimanche 29 Juin

Vide grenier, Animations pour les enfants, Apéro musical, Feux d'artifice, Repas... Le programme complet sera bientôt dans vos boîtes aux lettres.

Info Pratiques



Pour votre jardin

Du broyat de végétaux est mis gratuitement à la disposition des Hérandous sur la Plateforme de déchets verts « Les Fontaines ».

Ouverture de l'Agence Postale de Saint Jean d'Hérans (en Mairie)

Lundi : de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30
Mardi : de 9h à 11h30
Mercredi : de 9h à 11h30
Jeudi : de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30
Vendredi : de 9h à 11h30

Horaires du Point Lecture

**Mercredi et Samedi de 17h à 19h
à la Maison pour Tous**

Au Secours !

Les dégrilleurs des **Stations d'Épurations** appellent à l'aide! Aidez-les à filtrer les eaux usées en évitant d'y jeter des produits non ou difficilement biodégradables comme les **lingettes** par exemple.

Déchetterie de Mens

Horaires du 1^{er} Mai au 30 Septembre

Lundi : de 9h à 12h et de 15h à 18h
Mercredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h
Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 18h

Les CHIENS ERRANTS et les pouvoirs de police du Maire

De manière générale, les maires doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la divagation des animaux domestiques et éviter que ceux-ci ne commettent des dégâts. En ce qui concerne les chiens (art. L.211-23 du C. rural et de la pêche maritime) est considéré comme errant le chien qui, se trouvant hors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau:

- n'est pas sous la surveillance effective de son maître
- se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel;
- se situe à plus de cent mètres de son maître ou de la personne qui en est responsable.

À noter que le chien livré à lui-même après une action de chasse n'est pas considéré comme errant dès lors que son propriétaire aura engagé toute action nécessaire à sa récupération.

Mairie de Saint Jean d'Hérans

Le Village - 38710 Saint Jean d'Hérans

Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09 - Courriel : st-jean-dherans@wanadoo.fr

Bulletin élaboré par la Commission Information de la Commune de Saint Jean d'Hérans - IPNS